



HAL
open science

Systèmes statistiques longitudinaux et référentiels des politiques d'insertion des jeunes : les cas français et québécois

Léa Lima

► **To cite this version:**

Léa Lima. Systèmes statistiques longitudinaux et référentiels des politiques d'insertion des jeunes : les cas français et québécois. *Approches longitudinales : confrontations franco-canadiennes*, Oct 2007, Paris, France. halshs-01167876

HAL Id: halshs-01167876

<https://shs.hal.science/halshs-01167876>

Submitted on 24 Jun 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Systèmes statistiques longitudinaux et référentiels des politiques d'insertion des jeunes : les cas français et québécois

Communication au colloque « Approches longitudinales : confrontations franco-canadiennes », Paris, les 22 et 23 octobre 2007

Léa Lima (LISE, CNAM-CNRS)
lea.lima@cnam.fr

Une histoire comparée des outils statistiques du longitudinal reste à faire, dans la lignée des travaux entrepris par Alain Desrosières en France (Desrosières, 2000). Cette histoire ne pourra faire l'économie de deux récits qui s'entrecroisent : celui de la description et celui de la décision, celui de l'outil sociologique et économétrique et celui de l'action publique. Depuis une trentaine d'années, l'approche longitudinale des statistiques individuelles a largement pénétré la sphère de l'expertise socio-économique. Son développement est inextricablement lié à l'activité de l'appareil d'État, activité d'intervention et d'évaluation des politiques publiques. L'insertion, la transition, ou encore la dépendance et les mesures statistiques dynamiques qui les sous-tendent apparaissent comme de nouveaux points d'appui aux débats sur l'équité ou l'injustice ou la performance de l'Etat social. Ils s'intègrent, se superposent à d'autres conventions toujours d'actualité comme le chômage ou la pauvreté qui font l'objet de mesures instantanées.

Notre contribution s'attache à comparer les formes d'appui sur l'outil longitudinal dans les politiques sociales de jeunesse en France et au Québec (tableau 1). Plus particulièrement, nous nous intéressons à la manière dont le ciblage des politiques de lutte contre l'exclusion a évolué en rapport avec ce qu'il faut bien appeler la révolution longitudinale. La jeunesse (ou l'entrée dans la vie adulte) prend alors un nouveau sens à la lumière de la perspective longitudinale dans les deux référentiels de l'action publique.

Dans le cas français, le longitudinal a été mis au service d'un redécoupage des âges de la vie dans l'État social et notamment de l'institutionnalisation de l'âge de primo-insertion. Dans le cas québécois, la description des trajectoires des populations assistées a donné corps au référentiel de la prévention de la dépendance. Les parcours des jeunes défavorisés n'y sont pas saisis dans la même perspective et avec les mêmes outils. Dans le cas français, les jeunes pauvres sont avant tout des sortants de l'école ; ils sont observés au moment de l'aboutissement de leur trajectoire scolaire. A l'inverse, au Québec, les jeunes en difficultés sont intégrés et observés dans un fichier de suivi des bénéficiaires de l'aide sociale, et la même tranche de vie est mise en perspective avec leur avenir de futurs pauvres. En France, l'outil longitudinal a accompagné l'abandon du principe de discrimination positive (« donner plus à ceux qui en ont le plus besoin ») dans l'allocation des mesures d'insertion au profit d'un principe de justice individualisé (« à chacun selon son besoin du moment »). Au Québec le principe d'allocation demeure le même : les mesures d'insertion sont un investissement pour lequel est attendue une économie future. C'est la signification de la variable âge qui se trouve transformée : d'une variable identitaire déterminante des comportements, l'âge devient l'expression de la (faible) ancienneté d'un processus à enrayer, la dépendance sociale.

Tableau 1. Les jeunes en difficulté dans les politiques sociales en France et au Québec

	France	Québec
Temporalité	Moyen terme (la primo-insertion)	Long terme (Carrière d'assisté)

Référentiel	Accompagnement des parcours d'insertion	Prévention de la dépendance sociale
Signification de la catégorie d'âge	Ancienneté du processus de primo-insertion	Ancienneté du processus de dépendance
Groupe de comparaison	La cohorte de sortants du système éducatif	Les bénéficiaires de l'aide sociale
Source	Enquête directe (panel de sortants)	Registre administratif (des bénéficiaires de l'aide sociale)
Principe de justice (allocation des mesures d'insertion)	Progression individuelle dans la filière de mesures d'insertion	Maximum d'efficacité de l'investissement public

1. La France : vers l'institutionnalisation des parcours d'insertion

En France, l'observation des jeunes en difficultés est intégrée dans un vaste dispositif d'enquêtes d'insertion des sortants du système scolaire. L'approche longitudinale constitue une révolution cognitive dans l'appréhension de l'insertion des jeunes et ce dans deux domaines connexes : d'une part l'approche longitudinale a pénétré la sphère de l'évaluation des politiques d'insertion des jeunes en focalisant l'évaluation non plus sur les stocks de participants à chaque mesure prise séparément mais sur les trajectoires des individus à travers le maquis de mesures. D'autre part, l'analyse longitudinale du processus d'entrée dans la vie active a permis de revoir la catégorisation des populations de jeunes. Avec la mise en lumière de la généralisation à toute une génération de la phase d'insertion, qui elle-même s'est étalée dans le temps, le taux de chômage instantané ne peut plus être un critère assez discriminant (statistiquement parlant) de différenciation des jeunes. Une norme et une pathologie de l'insertion dont les référents temporels sont longitudinaux sont instituées. Cette révolution cognitive a aussi des conséquences importantes sur les justifications qui président à la distribution des mesures pour l'emploi des jeunes en permettant de réconcilier sélectivité et équité intragénérationnelle.

1.1. Le premier âge des politiques d'insertion des jeunes : l'âge de la redistribution intragénérationnelle

1.1.1. Une politique de redistribution intragénérationnelle entre niveaux de formation

Les politiques d'insertion des jeunes au tournant des années 1980 organisent la redistribution des ressources à l'intérieur de la génération et ont pour fonction de réparer une double injustice mise en lumière par les sociologues de l'école (Bourdieu, Passeron, 1964, 1970) : d'une part l'injustice de la naissance et de la transmission de l'héritage culturel qui explique le désavantage relatif des enfants issus de classe populaire ; d'autre part l'injustice liée au comportement des acteurs du système scolaire qui, en valorisant la culture de l'élite, se font les agents de la reproduction sociale. Ainsi les politiques d'insertion des jeunes chères à Bertrand Schwartz sont-elles des politiques de seconde chance pensées 1) comme des épreuves de rattrapage pour des élèves qui, du fait des hasards de la vie, seraient passés à côté de l'école et 2) comme des instruments de « redotation » ou de compensation des handicaps pour des individus victimes de l'injustice scolaire. Les stages de formation professionnelle et les contrats emploi-formation tels qu'ils sont formulés dans son rapport (Schwartz, 1981) se

nourrissent de cette philosophie politique de la redistribution. Les jeunes sans qualification sont le produit de leur passé scolaire qui se lit dans leur niveau de formation. Au sein de la « convention méritocratique » qui établit un classement de la qualité des sortants en fonction du niveau d'étude atteint, le niveau de formation apparaît comme un repère synthétique guidant les comportements scolaires des individus, des familles et des acteurs des politiques publiques d'éducation et de formation (Verdier, 1995).

1.1.2. Une analyse en coupe de la situation des sortants de formation initiale

Le principe normatif de la redistribution intragénérationnelle des chances s'appuie alors essentiellement sur un repère cognitif en coupe qui est le taux de chômage par niveau de formation.

Aux sources de l'étude de la relation formation-emploi on trouve les travaux préparatoires du VIème plan (1969-1970) au sein de l'intergroupe "Formation-qualifications professionnelles" (Affichard, Gensbittel, 1984). Ce groupe piloté par G. Decray, alors chef du département statistique du ministère de l'Education nationale, tente d'effectuer un rapprochement entre les besoins de recrutement et les prévisions de sorties du système scolaire par niveau. Le Céreq, créé en 1970 sous tutelle du ministère de l'Education nationale et rattaché à l'ONISEP, doit aussi répondre aux préoccupations des formateurs et des responsables de l'orientation professionnelle quant aux débouchés professionnels des formations. Il systématise donc à partir de 1976 les enquêtes d'insertion 9 mois après la sortie de formation. Les enquêtes de cheminement qui suivent le devenir des sortants sur le long terme ne sont engagées qu'en 1980 et les premiers résultats ne seront donc disponibles qu'en 1983.

A ce stade, l'évaluation des mesures d'insertion des jeunes ne repose que sur des outils statistiques instantanés. En 1982, les stages de formation alternée des 16-18 ans, puis des 18-21 ans, ont initié l'évaluation à grande échelle rendue possible par la participation du Céreq qui possède les outils statistiques idoines (Affichard, 1985). Mais il s'agit de remontées administratives des données enregistrées par les organismes de formation et ces derniers disposent d'informations centrées sur les entrées en stages plutôt que sur les stagiaires.

L'évaluation des politiques de formation professionnelle et des politiques de l'emploi est conforme à la logique de la redistribution. La question centrale de ces évaluations du point de vue de la justice sociale est certes de savoir si elles permettent aux jeunes qui en bénéficient d'accéder à un emploi mais surtout si elles permettent de redistribuer sinon les chances du moins le chômage au sein d'une génération de sortants du système éducatif. La « sélectivité » des programmes, la « dérive vers le haut » des mesures, ou encore l'écrémage sont des leitmotifs de l'évaluation des années 1980. « Les mesures les plus efficaces profitent-elles aux jeunes les plus en difficulté ? » : telle est la question sur laquelle se focalisent tout à la fois les économètres du ministère de travail et l'élite politico-administrative. Et la réponse est sans appel : plus les mesures sont près de l'emploi, plus elles sont sélectives.

Le constat selon lequel « les différentes mesures n'accueillent pas les mêmes publics » (Gautié, 1996, p. 53) est devenu un lieu commun de l'évaluation des mesures. A la fin des années quatre-vingt tous les éléments du système de mesures d'insertion des jeunes sont en place, avec leur lot de contradictions et d'injustices. Cette première période est donc marquée par la reproduction au sein du système des politiques de l'emploi de la grille éthique appliquée au sein de l'école. Il s'agit de comparer le comportement, le traitement et finalement la situation sur le marché du travail des groupes de niveau de formation. L'évaluation est centrée sur la capacité des mesures d'insertion des jeunes à inverser la hiérarchie des niveaux de formation et aboutit le plus souvent à constater son renforcement.

1.2. Une révolution normative et cognitive : l'éthique du parcours

1.2.1. L'évaluation des parcours individuels dans les mesures d'insertion : le panel

La France connaît un développement singulier des outils statistiques de suivi des individus d'un point de vue socio-économique. En France, on ne trouve pas d'enquêtes longitudinales de grande ampleur, si bien que l'on dispose de peu d'informations sur les connexions entre les différentes phases du cycle de vie¹. En revanche la phase de la primo-insertion a fait l'objet d'un investissement important qui a permis de faire progresser la connaissance des processus d'intégration sur le marché du travail². Le Céreq se trouve au centre de cette révolution longitudinale qui contribue fortement à l'institutionnalisation du temps de l'insertion, comme âge spécifique de la vie professionnelle. Cette révolution consiste à s'intéresser à la logique interne de progression des trajectoires individuelles plutôt qu'à la situation comparée de catégories de jeunes sur le marché du travail à un instant t.

Entre 1986 et 2000, parallèlement aux enquêtes Génération, le Céreq organise trois panels de jeunes sortis de l'enseignement secondaire aux niveaux VI, V et Vbis. Chaque cohorte est interrogée à intervalle régulier de manière à suivre les parcours des jeunes sur les quatre années suivant leur sortie du système scolaire. Ces enquêtes vont contribuer à la structuration d'un champ d'expertise et de recherche autour de la thématique de l'insertion comme processus temporel. Outre les travaux économétriques sur données longitudinales dont la sophistication va aller croissante, il faut noter le développement de recherches sur les dynamiques identitaires à l'œuvre dans les récits biographiques d'insertion (Dubar, 1994 ; Demazière, Dubar, 1995) ou encore sur les stratégies d'insertion (Nicole-Drancourt, 1991) qui prennent comme référence les catégories produites par le Céreq.

Un double objectif est fixé au panel : le premier est de permettre la construction d'une « population témoin » pour comparer les trajectoires professionnelles de bénéficiaires d'une mesure particulière avec celle d'une population jeune plus générale, la DARES développant de son côté des enquêtes auprès des bénéficiaires des différentes mesures pour l'emploi. Le second objectif est de pouvoir « évaluer l'insertion progressive des jeunes après leur sortie du système éducatif et de mesurer les passages par les dispositifs et les flux entre chaque mesure » (Zilberman, 1990, p. 61). Les panels de sortants permettent de mesurer le rôle de l'aide publique dans le processus d'entrée dans la vie active des jeunes de bas niveau. On saisit alors l'éventuel cheminement des individus dans les stages et les contrats particuliers.

On notera ce qui sépare ce type de panel, qui utilise la méthode du calendrier pour reconstituer année après année la trajectoire des individus, des simples photographies des bénéficiaires des mesures à partir des remontées administratives des organismes de formation (comme dans la première période). La perspective est de fait inversée : il ne s'agit pas d'évaluer la composition des participants aux différentes mesures mais de connaître la place des mesures dans la trajectoire de chaque individu. De plus l'introduction de la durée et la possibilité de repérer la succession d'états permettent de passer du concept de chômage à celui de précarité. La catégorisation s'opère alors en fonction de la stabilité ou de la mobilité dans les trajectoires.

À la fin des années quatre-vingt, le panel des jeunes sortants de l'enseignement secondaire du Céreq fournit les principales informations sur la mise en forme des trajectoires d'exclusion

¹ Il est à noter que la première grande enquête générale de devenir des enfants, baptisée ELFE, vient à peine d'être lancée sur le modèle canadien.

² Chantal Nicole-Drancourt (1996) a retracé l'histoire de cette construction sociale de l'insertion dans laquelle le Céreq occupe une place centrale. Nous détaillons plus spécifiquement les outils longitudinaux d'évaluation des politiques de l'emploi des jeunes.

dans la mesure où il intègre l'information sur les mesures d'insertion et qu'il est fondé sur la méthode des calendriers. De plus, il couvre un champ plus large de sortants, du niveau VI au niveau IV. Ce panel met alors en lumière une catégorie de jeunes qui enchaînent les mesures sans que, au bout du compte, celles-ci ne débouchent sur la stabilisation en emploi. Cette catégorie va former dans le jargon politique le « noyau dur » du chômage des jeunes. La catégorie des exclus est construite par rapport à une « dominante » chômage dans leur trajectoire. Les mesures sont comptabilisées comme des situations d'attente.

La seconde étape de cette construction concerne la prise en compte des mesures dans les trajectoires. À partir du même panel, Zilberman met au jour trois populations : « une première population qui a résolu d'éventuels problèmes initiaux par un recours mesuré au dispositif pour l'emploi, une autre pour laquelle celui-ci pallie de façon prolongée des obstacles plus profonds devant l'accès à l'emploi et enfin une dernière qui, éprouvant des difficultés plus intenses encore, se trouve en danger d'exclusion du marché du travail malgré un recours fréquent aux mesures jeunes » (1990, p. 32). La catégorie du noyau dur se précise autour de la notion de résistance à l'efficacité des mesures.

La catégorisation des chômages des jeunes se diffuse de la sphère technique et scientifique vers la sphère politique grâce à la forte articulation des outils de connaissance et de l'espace politique. Le rapport du Conseil économique et social consacré à *L'insertion professionnelle des jeunes* (Bichot, 1987) distingue les « transitions rapides », les « transitions lentes » et les « processus d'exclusion » (p. 62). De fait, cette nouvelle perspective sur l'entrée dans la vie active a deux conséquences : elle popularise l'idée d'un temps de l'insertion pour tous qui nécessite donc un encadrement différencié mais d'égale importance, quelque soit le niveau de sortie des individus. De plus, elle ouvre la possibilité, en donnant une amplitude temporelle aux trajectoires d'insertion, de ne plus poser les mesures (plus ou moins efficaces) comme des alternatives mais comme des étapes d'une filière ascendante.

1.2.1. L'institutionnalisation de la transition professionnelle

A la fin des années 1980, un éclatement des offres de mesures d'insertion s'instaure et s'institutionnalise dans le traitement du chômage des jeunes. D'un côté, des mesures de masse, ouvertes au plus grand nombre, traitent le chômage comme un phénomène générationnel (les jeunes pris dans leur globalité) et structurel (l'économie se prive de la potentialité de cette main d'œuvre innovante mais inexpérimentée). De l'autre, des mesures ciblées sur les jeunes « handicapés sociaux » ne sont envisagées que sous l'angle de la plus-value personnelle. Enfin, des mesures proches du secteur marchand, gérées dans un relatif malthusianisme sont ouvertement sélectives. Il n'est plus alors question de concilier modernisation économique et justice sociale, efficacité globale et égalité des chances (Wuhl, 2002).

Quelle éthique économique et sociale peut venir soutenir une telle dualisation des mesures d'insertion complètement contraire au principe de redistribution intragénérationnelle ? Là encore c'est la représentation du parcours d'insertion qui permettra de résoudre ces contradictions internes à travers l'énoncé d'un principe de justice qui ne prend sens que dans une perspective longitudinale : à chacun sa mesure selon son besoin du moment.

Le rapport Bichot (Bichot, 1987) énonce un compromis social entre le traitement du chômage d'une classe d'âge et une conception redistributive intragénérationnelle des mesures. Le cadre général du rapport est celui d'un traitement générationnel du chômage des jeunes et de l'institutionnalisation de l'âge d'insertion. Pour la première fois depuis le rapport Schwartz de 1981, un rapport officiel fait le point sur l'ensemble des mesures existantes. La « transition professionnelle » que l'on cherche à requalifier en « transition formatrice », comme étape

nécessaire des parcours professionnels des jeunes, est au centre du rapport³. Le rapport Bichot consacre ainsi l'insertion comme processus à la fois dynamique, inscrit dans la durée, et généralisé à toute une classe d'âge. La transition formatrice se définit à l'extérieur du système scolaire par l'acquisition d'une qualification, à partir de la base que constitue l'enseignement en formation initiale :

« Il y a donc place entre la formation initiale et l'activité productive, pour des processus de spécialisation, de qualification, et d'adaptation aux emplois qui relèvent de l'insertion professionnelle. » (*ibid.*, p. 106).

Cet espace-temps doit donc être organisé pour tous les jeunes et non pas seulement pour ceux qui seraient en difficulté scolaire. Une solide relation formation-emploi requiert la généralisation du passage par les dispositifs de transition formatrice basés sur l'alternance :

Aussi serait-ce « une grave erreur de proposer cette seule « cible » [des plus défavorisés] aux mesures d'insertion ; beaucoup de jeunes de niveau supérieur ou égal à IV ont besoin, pour être rapidement et pleinement efficaces, d'une « transition formatrice » (*ibid.*).

Il s'agit de traiter la « diversité des jeunes concernés » et il n'est pas question de se focaliser sur les jeunes les plus en difficulté. Jacques Bichot défend alors l'idée d'« une nette distinction entre trois catégories de mesures » :

« celles destinées aux jeunes en difficulté, celles constituant une étape normale de la « transition formatrice » et celles qui fournissent une solution d'attente à des jeunes bloqués par la situation générale du marché du travail. Si l'on admet au bénéfice des mesures du premier type, des jeunes ayant convenablement profité de leur scolarité et dépourvus de problèmes particuliers, on écarte, ce faisant, des jeunes en difficulté et le but n'est pas atteint. Le deuxième type de mesures, par contre, risquerait d'être dévalorisé si l'on y faisait entrer des jeunes de trop faible niveau : pour les jeunes sortis de l'école au niveau VI et V bis, elles peuvent constituer l'étape finale d'une remise à niveau ; elles sont de ce fait le but proposé à des mesures du premier type et les dévaloriser en en autorisant l'accès trop facile ne rendrait pas service aux jeunes les plus défavorisés. Enfin, les mesures qui constituent une « solution d'attente » peuvent être plus difficilement ciblées. En y poussant des jeunes trop mal formés, on court le risque de décourager les organismes qui offrent des places de stage et d'orienter ces jeunes vers des formules dont la composante formation n'est pas suffisante pour les préparer réellement à l'exercice d'une activité professionnelle. En laissant pleinement jouer la « sélection naturelle » par les organismes d'accueil, on risque à l'inverse de ne pas toucher suffisamment les jeunes de niveau V ou plus généralement ceux pour lesquels la « file d'attente » est la plus longue. La bonne solution paraît se situer entre les deux extrêmes » (*ibid.*, p. 110).

On notera l'extrême subtilité du découpage des mesures qui n'ont pas le même objectif et ne visent pas le même public.

Dix ans après le rapport Bichot, lorsque le gouvernement de Lionel Jospin lance les Nouveaux Services – Emplois Jeunes (NS-EJ), la logique de séparation est encore d'actualité. L'exigence contre-sélective de la mesure est largement relâchée, l'accent étant plutôt mis sur la désespérance des jeunes en général dont le potentiel de « développement économique » est

³ On doit le concept de transition professionnelle à des chercheurs impliqués dans l'évaluation des mesures d'insertion (Méhaut, Rose, Monaco, De Chasse, 1987). Pour ces chercheurs la transition professionnelle désigne l'organisation sociale de l'accès à l'emploi selon un processus à la fois long et complexe. Ils mettent en exergue le rôle des nouveaux acteurs publics et associatifs de la mise au travail des jeunes.

gâché. Une seule clause restrictive est fixée dans la loi : l'absence, pour les 25-29 ans de droits à l'assurance-chômage. On reconnaît par là-même qu'il y a bien un problème d'emploi de classe d'âge qui « traduit moins un ostracisme anti-jeunes de la part des entreprises qu'une méfiance généralisée à l'égard des candidats dépourvus d'expérience professionnelle » (Guitton, 1999, p. 2).

De ce fait, il n'y a pas un problème de chômage des jeunes les moins qualifiés mais deux problèmes à résoudre : « favoriser en priorité l'insertion professionnelle des jeunes sans qualification, dans un contexte marqué par l'allongement et la complexification des processus de transition professionnelle ; favoriser l'accès au premier emploi ou à la première expérience professionnelle des jeunes débutants dans leur ensemble, diplômés ou non diplômés » (ibid.). C'est dans cette deuxième perspective que se placent les emplois-jeunes. Une fois encore, les objectifs de politique économique (très ambitieux, il est vrai) sont déconnectés de l'objectif de justice sociale intragénérationnelle.

Dans la dualisation de l'offre ciblée de mesures, la logique de justification est relativement constante : on pourrait montrer un effet de stigmatisation de certaines mesures dès lors que les jeunes déjà les plus disqualifiés, notamment par l'échec scolaire, les occupent massivement. Si l'image de la mesure est associée à un public dévalorisé, la mesure devient inefficace pour tous les bénéficiaires de la mesure, même les plus qualifiés. L'efficacité des mesures efficaces économiquement repose sur leur sélectivité. Comment alors préserver la hiérarchie des mesures et leur sélectivité tout en assurant l'équité intragénérationnelle ? En les représentant non pas comme des alternatives mais comme des « moments » dans un parcours ascendant de mesures pour chaque individu.

1.2.3. L'organisation de la file d'attente

Dès les premières heures des politiques d'insertion, les mesures sont organisées en filières. Les stages de formation alternée (stage d'orientation, stage d'insertion et stage de qualification) sont certes de trois types, mais on les envisage comme des étapes par lesquelles les jeunes sortants en difficulté doivent passer pour espérer décrocher une qualification et un emploi. C'est notamment l'articulation entre stage d'insertion et stage de qualification qui est profondément hiérarchisée, le stage d'insertion (sociale) étant considéré, pour les jeunes les plus en difficulté, comme un préalable incontournable dans l'accès aux stages de qualification. De fait, pour ces jeunes défavorisés, l'horizon des stages d'insertion doit être le stage de qualification.

À partir de 1989, le Crédit Formation Individualisée (CFI) reprend la même structure par palier en aménageant la possibilité de les entrecouper d'autres mesures au sein d'un parcours accompagné. Les actions de formation alternée sont réparties entre trois phases : la phase de mobilisation, la phase de pré-qualification et la phase de qualification. Seule la troisième phase peut être réalisée sous contrat de travail aidé. Les deux premières phases sont des actions de formation alternée. Le programme PAQUE (1992) faisait précéder l'entrée en stage de pré-qualification d'une formation générale et générique pour que les jeunes « de très bas niveau » puissent accéder à un parcours qualifiant. La différenciation des publics ciblés se faisait essentiellement sur la base du niveau d'acquisition des savoirs scolaires.

Puis, lorsque les contrats en alternance apparaissent comme à la fois très sélectifs et très performants, ils seront présentés comme des aboutissements des stages de formation, des TUC ou des CES, comme le fait Jacques Bichot dans son développement sur la transition formatrice (voir supra). Une mesure ayant un bon taux de placement final est automatiquement classée dans la catégorie des mesures proches de l'emploi, venant donc couronner un parcours fait de mesures moins proches de l'emploi mais formatrices pour

l'individu. Le jeune grimpe une échelle de mesures, chaque niveau de sortie d'une mesure étant présenté comme le niveau d'entrée de la suivante. Aussi assiste-t-on à la reproduction de la logique tubulaire de l'école, avec la formation d'un « cursus » de mesures hiérarchisées.

De même, devant les résultats médiocres en termes de mise en emploi des CES, le gouvernement crée en 1992 le Contrat d'Emploi Consolidé comme étape intermédiaire entre le CES et l'emploi stable ordinaire. Il a pour objectif d'offrir une possibilité d'insertion durable aux titulaires de contrats emploi solidarité les plus en difficulté et dépourvus de toute autre solution en termes d'emploi ou de formation, à l'issue du CES. Alors que la durée de contrat CES pouvait atteindre à ce moment là au plus 36 mois, il offre la possibilité de se stabiliser jusqu'à cinq ans (avec les renouvellements de contrat) dans un emploi. On organise ainsi un parcours qui peut durer six ans au total et qui est représenté comme une progression vers la norme d'emploi.

Enfin, il faut rappeler le cadre normatif du programme Trace, puis du programme CIVIS (Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale) qui l'a remplacé, adressés aux jeunes les plus en difficulté : ces derniers fixent comme sortie positive du dispositif non pas uniquement l'emploi typique mais un ensemble de contrats aidés du secteur marchand posés comme des objectifs à atteindre pour les jeunes les plus défavorisés sur le marché du travail. Le parcours dans les mesures se construit là encore comme une carrière ascendante, les contrats aidés dans le secteur non marchand représentant une issue positive à des trajectoires qui auront enchaîné des formations et/ou des contrats aidés dans le secteur non marchand⁴.

Cette logique éthique demande à se placer du point de vue de la trajectoire des jeunes les moins employables et d'organiser un parcours ascendant, une « filière de mesures » de manière à les conduire en emploi, à terme. C'en est alors fini des comparaisons distributives entre groupes de niveau. Seule compte la progression des trajectoires d'insertion prises jeune par jeune. Ce système organisé de file d'attente dans laquelle les individus progresseraient avec le temps est une manière d'appliquer un principe d'égalité d'accès dans les mesures les plus prisées : au bout du compte, chaque jeune sortant de formation initiale au chômage, du plus employable au moins employable, pourrait passer par les mesures les plus performantes en termes de mise en emploi. Cette mise en forme d'un cursus dans les mesures d'insertion tend alors à transformer l'écroulement en sas. L'éthique économique est sociale que l'on voit se développer à travers la thématique du parcours reproduit dans la sphère de l'action publique la représentation du temps produite par les panels du Céreq.

De ce fait la dualisation sociale des mesures est totalement assumée. Le « parcours individuel », catégorie de l'action publique présentée comme un outil de l'intervention sociale, apparaît aussi comme une réponse éthique à une impasse de la pensée sociale à la française. En France, la vision longitudinale permet de légitimer un renversement de paradigme. En focalisant sur les trajectoires individuelles, l'attention est moins accaparée par les inégalités entre les groupes sociaux. L'angle de vue adopté ici permet met l'accent sur la progression individuelle plutôt que sur les écarts interindividuels de situation et de dotations en ressources. L'introduction de la durée, de la trajectoire ou de sa représentation institutionnalisée, le parcours, permet de faire la synthèse entre l'approche par les besoins qui voit dans chaque mesure une réponse à des problèmes différents et une représentation hiérarchisée des contrats aidés en fonction du niveau de formation requis à l'entrée. Certes les mesures sont hiérarchisées entre elles mais la carrière dans la structure des mesures rétablit l'équité.

⁴ On peut dire aujourd'hui que la fonction d'accompagnement des parcours est fondatrice de l'identité de métier des conseillers d'insertion en missions locales et qu'elle a largement participé de l'institutionnalisation de l'âge d'insertion en France (Lima, 2007).

2. Le Québec : du principe d'efficacité en coupe à la prévention de la dépendance

Au Québec, le ciblage des programmes de développement de l'employabilité sur les jeunes pauvres n'est pas allé toujours de soi. A court ou moyen terme, l'investissement que représente la mise en œuvre d'une mesure d'employabilité donne de bien meilleurs résultats pour les adultes de plus de trente ans que pour les jeunes. C'est du moins ce constat réalisé à partir d'un raisonnement en coupe qui a amené les évaluateurs de programmes à vouloir moins concentrer de mesures actives sur les jeunes assistés sociaux. Cependant, au milieu des années 1990, le ministère exploite des statistiques longitudinales qui permettent d'activer le référentiel de la prévention dans lequel la jeunesse apparaît comme un moment clé dans la carrière d'assisté.

2.1. Le premier âge des politiques de développement de l'employabilité : le principe d'efficacité en coupe

2.1.1. L'âge identitaire : le biais monographique

Le cadre général de la réflexion sur l'aide sociale est d'abord ancré dans une vision en coupe qui constitue les jeunes en groupe social, c'est-à-dire en un ensemble d'individus aux caractéristiques relativement homogènes et qui se distingue par rapport aux autres groupes d'âge.

On remarque ainsi que la structure des études du ministère de la Sécurité du revenu a tendance à être monographique. Les « jeunes à l'aide sociale » sont traités au même titre que les « chefs de familles monoparentales » ou les « bénéficiaires de plus de 55 ans » comme des populations fondamentalement différentes les unes des autres. Dans l'ordre étiologique de leur arrivée à l'aide sociale, les jeunes se distinguent nettement de leurs aînés puisqu'ils doivent leur arrivée massive dans le système d'aide sociale essentiellement à la conjoncture économique. Du fait même des raisons particulières qui les ont rangés là où ils sont, ils suscitent une attention particulière : leur lien au marché du travail est particulier, tant objectivement que subjectivement. De plus, leur rapport à la famille est aussi marqué du sceau de la singularité. L'âge est alors considéré comme une variable pertinente de « mise en équivalence » des individus parce que suffisamment explicative de leur comportement à l'instant *t* de l'observation. Ces études monographiques sont de nature qualitative ; elles sont centrées sur les individualités, les personnes dans une approche *identitaire*.

La monographie brasse tous les thèmes qui font la singularité de ce groupe : « *la situation familiale et la résidence* » (avec comme question centrale, le départ du domicile familial), « *l'école et la formation* », « *l'expérience de travail et l'importance de la valeur travail* », « *la situation financière* », « *la vie à l'aide sociale* » (Gingras, Perreault, Pronovost, 1984). Les auteurs de l'étude insistent sur la nécessité d'avoir des « *informations concrètes* » sur la situation de ces jeunes pour construire une politique adaptée à leur égard. Ces informations concernent deux dimensions identitaires incontournables : les « *données factuelles ou de comportements* » et les « *idées et les opinions* » (*ibid.*, p. 8). On cherche à obtenir un portrait réaliste d'une population que l'on considère comme étant *a priori* pertinente c'est-à-dire maximisant la différence avec d'autres populations.

2.1.2. Les jeunes pauvres : un groupe d'âge peu rentable du point de vue de l'investissement public

Depuis 1989, date à laquelle une réforme du système d'assistance a établi l'égalité des prestations d'aide sociale entre jeunes et adultes, le ciblage sur les jeunes s'est relâché dans les mesures actives. Les mesures de développement de l'employabilité existantes,

exclusivement réservées aux jeunes jusque là, se sont ouvertes à toute la population des pauvres aptes au travail quel que soit leur âge. Les mesures ont été alors soumises à une logique de distribution fondée sur *l'impact*, les évaluateurs tentant de répondre à la question suivante : « *auprès de quel type de clientèles les programmes ont-ils le plus d'impact ?* » (Lapierre, Beaulieu, 1995, p. 23)⁵. Parmi la population des pauvres, les catégories ciblées dans les politiques de développement de l'employabilité doivent être celles qui maximisent l'impact, c'est-à-dire celles pour qui l'investissement public est le plus rentable. L'investissement d'aujourd'hui en termes de mesures d'insertion doit permettre une économie future, c'est-à-dire une sortie des individus du système d'aide sociale.

Les acteurs centraux disposent d'outils de réduction de l'incertitude quant à la mesure de l'impact des mesures. Les évaluations économétriques constituent en effet un moyen de prédiction selon chaque groupe de bénéficiaires. Or toutes ces évaluations économétriques montrent que les jeunes sont ceux qui « profitent » le moins des mesures. La proportion de jeunes assistés sociaux ayant participé au programme et ayant trouvé un emploi à la suite de cette participation est égal sinon inférieure à celle des jeunes qui ont le même profil mais qui n'ont pas participé (Tarte, 1994)⁶, ce qui n'est pas le cas pour les tranches d'âge supérieures. De plus ils abandonnent très facilement les mesures en cours de participation, ce qui représente un manque à gagner considérable. Enfin pour cette population de « passagers à l'aide sociale »⁷, l'effet d'aubaine, mesuré par la proportion d'individus qui seraient sortis du système même sans aide, serait plus important.

Cependant, cet argument gestionnaire contre le ciblage des jeunes ne tient plus à partir du moment où des évaluations longitudinales peuvent montrer qu'il n'y a pas une identité entre la catégorie d'âge et le comportement de « passager » à l'aide sociale.

Le changement d'orientation et de regard porté sur la jeunesse provient à nouveau des « études de clientèles à l'aide sociale ». La mise en forme cognitive d'une « carrière d'assisté » dans le phénomène de dépendance replace la question des jeunes au premier plan.

2.2. Une révolution normative et cognitive : l'âge de la prévention de la dépendance

2.2.1. Le référentiel de la dépendance

La « dépendance » est un terme anglo-saxon utilisé depuis les années 1970 dans le régime d'assistance sociale américain. La pauvreté est alors assimilée à un sous-système de valeurs dans un paradigme culturaliste ou interactionniste. Ainsi, la sociologie interactionniste a mis l'accent sur le rapport aux normes et a étudié les pauvres en tant que groupe social. Les pauvres font corps dans un groupe social concret uni par des valeurs et un sentiment d'appartenance commune. La sous-culture déviante fait référence à un ensemble de pratiques, de représentations du monde qui fondent une identité de groupe. Se donne à voir un monde de l'exclusion avec ses règles, ses codes, ses manières de voir et de penser, un monde marginal organisé.

Dans ce paradigme, l'assistance sociale n'est plus vue comme une réponse à un risque de perte de revenu mais comme un risque en soi, un handicap pour l'avenir dans la mesure où elle laisse présager d'une installation dans la durée, du développement d'une culture de l'assistance liée à la socialisation dans une culture de la pauvreté, contraire aux normes éthiques du travail et de l'autonomie économique (Fraser, Gordon, 1994 ; Morel, 2000).

⁵, p. 23.

⁶ TARTE F., *Relance auprès des prestataires de la sécurité du revenu ayant participé à un programme de développement de l'employabilité ou d'intégration en emploi. Deuxième volet*, Gouvernement du Québec, 1994.

⁷ Nous reprenons ici les termes indigènes de l'administration québécoise.

Plus encore que le jeune adulte, c'est l'enfant qui focalise toutes les attentions. Robert Castel (1978) a déjà souligné l'enjeu que représentait l'enfant dans la guerre à la pauvreté menée par les États-Unis dans les années 1930, à l'époque Roosevelt. Pour lui c'est autour de la catégorie des « *enfants dépendants* » « *que va s'organiser l'essentiel de la politique du welfare proprement dit* » (*ibid.*, p. 53). Car avec l'enfant pauvre⁸, c'est toute la culture familiale de la pauvreté qui s'ouvre tout d'un coup aux interventions des travailleurs sociaux.

Comment s'est ancrée la thématique de la dépendance et en quoi est-elle consubstantielle au recentrage sur les jeunes ? La dépendance est considérée comme un processus de long terme ; elle nécessite donc la mise en place d'un dispositif cognitif qui reflète une vision intégrée des tranches d'âge au sein d'une carrière d'assisté. La thématique de la dépendance s'est donc imposée avec le passage d'une vision en coupe à une vision longitudinale. De ce fait les jeunes sont à nouveau au centre de l'attention, non plus en tant que groupe identitaire développant des comportements spécifiques et nuisibles mais comme débutants dans la carrière d'assisté.

2.2.2. *Le support cognitif : le suivi longitudinal des populations bénéficiaires*

Pour illustrer le phénomène de dépendance, deux chargés d'étude du ministère de la sécurité du revenu Nicole Lemieux et Pierre Lanctôt disposent de 10 ans de statistiques ce qui leur permet de suivre la trajectoire de la cohorte des jeunes bénéficiaires entrés à l'aide sociale en 1983, à un moment de forte expansion. Leur rapport *Commencer sa vie à l'aide sociale* (1995) obtient un important retentissement médiatique : il sera cité par la ministre, commenté dans les journaux et les auteurs interviewés sur des chaînes de radio.

La structure typologique qui est utilisée a déjà été éprouvée là aussi en 1984 dans une étude sur *Les mouvements de l'aide sociale* (Drolet, Lanctôt, *op. cit.*), mais il est intéressant de constater qu'à l'époque la perspective était toute autre : on cherchait à comparer les comportements (présence continue, cyclique ou de courte durée) des groupes d'âge entre eux et non à suivre le comportement d'une génération sur le long terme. Les deux études avaient pourtant le même type de données dans la base d'informations et sur la même durée. C'est donc bien la pensée morale et politique qui a déterminé la mise en forme statistique et non le contraire.

Les auteurs de l'étude *Commencer sa vie à l'aide sociale* mettent ainsi en lumière un résultat qui revient comme un leitmotiv dans tous les débats sur l'assistance : parmi les jeunes de moins de 21 ans inscrits à l'aide sociale, 40 % sont encore bénéficiaires dix ans plus tard.

Bien entendu à ce stade on ne peut savoir si les « sorties » sont le fait de sorties permanentes ou d'allers-retours. C'est pourquoi les auteurs élaborent une typologie de comportements : les « sorties définitives », les « présences intermittentes » et les « présences continues ». D'où il ressort que :

« *Quelque 9318 jeunes (18 %) ont séjourné de façon permanente à l'aide de dernier recours pendant la période de référence ; 17546 jeunes (33%) ont connu des allers et retours au programme et 25 455 (49 %) s'en sont à ce jour affranchis. En considérant la question sous un autre angle, les jeunes de la cohorte de départ se répartissent en deux grandes catégories : ceux qui sont sortis de l'aide sans y revenir jusqu'à présent (49 %), et ceux qui y restent ou y reviennent périodiquement (51 %) » (Lanctôt, Lemieux, *op. cit.*, p.67).*

⁸ Un enfant dépendant était selon les termes de la loi d' « aide aux familles avec enfants dépendants », un enfant de moins de 16 ans qui a été privé de soutien et de soins parentaux du fait de la mort, de l'absence continue ou de l'incapacité physique ou mentale d'un parent. Cité dans Castel (*ibid.*, p. 54).

Ce *verbatim* est particulièrement éclairant du retournement de perspective qui a été opéré en 10 ans. En effet, le résultat brut n'est pas très éloigné de ce qui avait pu être mis en lumière en 1984, mais la manière de le présenter est radicalement inversée. Drolet et Lanctôt insistaient sur le fait que :

« la majorité (58 %) de ces personnes [les personnes seules aptes de moins de 30 ans] ne viennent qu'un fois à l'aide sociale pour une durée qui n'excède pas 8 mois dans la moitié des cas. Il y a 25 % de ces personnes qui sont venues 2 fois pour des durées médianes de présence de 5 mois et 7 mois et une absence médiane de 11 mois » (Drolet, Lanctôt, *op. cit.*, p. 128).⁹

En 1984, la situation ne paraissait pas dramatique pour les jeunes parce qu'elle était comparée à celle des classes d'âge plus élevées ayant une probabilité de présence continue bien plus élevée. En 1995, le ministère en s'appuyant sur le système d'informations de l'assistance sociale tire la sonnette d'alarme. Si rien n'est fait, le Québec risque d'être asphyxié par des générations d'assistés. Du point de vue de la carrière d'assisté telle qu'elle se présente dans la perspective longitudinale, la jeunesse représente le début d'un long processus linéaire qui s'autoentretient.

2.2.3. L'âge de la carrière d'assisté : la jeunesse comme phase préventive

Les années 1990 marquent donc un tournant dans la représentation des populations. En 1993, les chercheurs disposent de 20 ans de statistiques sur le système d'assistance, de quoi suivre les individus sur cette période relativement étendue. S'offre alors aux yeux des observateurs une vision de la « carrière » de l'assisté social. A partir de ce moment-là, l'âge change de signification. Il n'est plus cet attribut social qui stigmatise l'individu mais un repère indicatif du stade d'avancement de la carrière d'assisté. Le centre de l'attention se tourne vers le processus de déroulement de la trajectoire d'assisté social et non sur la comparaison intergénérationnelle synchronique.

L'étude de Nicole Lemieux et Pierre Lanctôt cible une population bien particulière : les jeunes de moins de 21 ans. Pourquoi cette classe d'âge en particulier ?

« L'entrée des jeunes à l'aide de dernier recours constitue un mauvais départ dans la vie adulte parce qu'elle présage, pour un certain nombre d'entre eux, des difficultés d'insertion professionnelle récurrentes sinon permanentes » (Lanctôt, Lemieux, 1995, p. 1).

Si l'évaluation confirme un effet de dépendance de long terme, le gouvernement aura trouvé une légitimité scientifique à sa décision d'instaurer un système de contribution parentale qui touche majoritairement les moins de 21 ans (70% des jeunes soumis à la contribution parentale ont moins de 21 ans) et ce pour un motif originellement budgétaire ou moralisant (la solidarité familiale). Si en effet, les jeunes qui « goûtent au plaisir » de l'aide sociale ont des risques élevés d'y rester attachés, alors il sera légitime de les en écarter.

La nouveauté réside donc dans la perspective qui est donnée à la demande d'aide sociale :

« À plus long terme, cependant, l'aide sociale peut devenir un piège conduisant à l'exclusion sociale » (*ibid.*).

⁹ Les auteurs notaient, sans pourtant accorder à cette information une importance stratégique dans leur conclusion, que la durée médiane de la première présence à l'aide sociale était plus élevée pour les moins de 21 ans que pour les 21-24 ans, alors qu'en règle générale, du moins jusqu'à l'âge de 60 ans, cette durée augmentait avec l'âge (*ibid.*, p. 39).

Là encore, la perspective est renversée : l'aide sociale procure une sécurité économique mais « engendre » aussi la pauvreté (*ibid.*, p. 111).

La mesure du « taux de dépendance » rend bien compte de l'évolution des représentations des gestionnaires. Le terme de dépendance, issu de l'univers médical des pratiques addictives évoque l'accoutumance. Si les chargés d'étude du ministère eux-mêmes hésitent à employer des termes pour le moins traumatisants, les représentants du gouvernement, eux vont franchir le pas en distillant dans la presse un vocabulaire très évocateur. L'aide sociale n'est plus présentée comme un droit dont on peut discuter la légitimité mais « une chausse-trape où s'enlissent les jeunes », un « engrenage »¹⁰.

Ce processus d'installation dans l'assistance doit donc être prévenu en intervenant le plus tôt possible. La logique préventive, qui renouvelle le principe d'efficacité mais cette fois-ci au profit des jeunes, oriente aussi à partir de ce moment le partage des publics par rapport aux critères de l'employabilité, entendue dans son sens statistique. Les individus sont ainsi repérés par rapport au risque de chômage de longue durée ou de dépendance à l'aide sociale (c'est-à-dire de longue présence à l'aide sociale) qui sont associés à leurs caractéristiques personnelles : « sous scolarisation », « absence d'expérience de travail significative », « appartenance à une famille elle-même prestataire », « monoparentalité », *etc.* Alors que les programmes des années quatre-vingt s'appuyaient plus classiquement sur le critère de durée de présence à l'aide sociale pour établir leur critère d'admissibilité, aujourd'hui on vise à éviter l'installation des jeunes « à risque » en les orientant, dès qu'ils se présentent au centre local d'emploi, sur une prise en charge spécifique.

Conclusion

Dans ce papier, nous plaidons pour une analyse en termes interdépendances entre les outils techniques de connaissance des populations et référentiels de l'action publique. La mise en œuvre d'enquêtes et de suivis longitudinaux représente une étape supplémentaire de la rationalisation de l'action publique. Elle n'a toutefois rien de nécessaire ou de mécanique comme le voudrait une version apolitique du développement des outils techniques. Comme l'affirme Alain Desrosières : « *l'histoire des outils de rationalisation est, malgré ce que cherchent parfois à prétendre les rationalisateurs, aussi tumultueuse et non linéaire que celle des façons de penser la société et celle des politiques visant à agir sur celle-ci* » (Desrosières, 2003). La comparaison entre le cas français et le cas québécois montre une fois de plus la fertilité d'une posture consistant à endogénéiser le recours au langage de la rationalité statistique. Il apparaît en effet que l'outil de mesure des trajectoires en début de vie active est configuré par des catégories de l'action publique et des problématiques qui lui préexistent dans chaque espace sociétal : la relation formation-emploi en France, la lutte contre la dépendance sociale au Québec. Loin de connaître une histoire autonome, ces outils statistiques sont modelés par les idées en politiques sociales.

Bibliographie

Affichard J., Gensbittel M.-H. (1984) : « Mesurer l'entrée des jeunes dans la vie active », *Formation-emploi*, n° 8, oct-déc., pp. 61-71.

Affichard J. (1985) : « La fonction de l'enquête statistique dans l'évaluation du dispositif de formation des jeunes de 16 à 18 ans », *Formation Emploi*, n° 9, pp. 66-74.

Bichot J. (1987) : *L'insertion professionnelle des jeunes*, J.O., Avis et rapports du Conseil économique et social, n°3, 23 juin.

¹⁰ Une porte-parole du cabinet de la ministre de la Sécurité du revenu dans *Le Soleil* du mercredi 10 janvier 1996

- Bourdieu P., Passeron J.-C. (1964) : *Les héritiers. Les étudiants et la culture*, Paris, Editions de Minuit.
- Bourdieu P., Passeron J.-C. (1970) : *La reproduction. Éléments pour une théorie du système d'enseignement*, Paris, Editions de Minuit.
- Demazière D., Dubar C. (1995) : *Les processus d'entrée dans la vie active des jeunes de bas niveau scolaire*, rapport de recherche pour la DARES et l'ANPE, Paris, multigraphié.
- Desrosières A. (2000) : *La politique des grands nombres. Histoire de la raison statistique*, Paris, La Découverte/Poche, 1^{ère} édition : 1993.
- Desrosières A. (2003) : « Historiciser l'action publique : l'Etat, le marché et les statistiques », in Laborier P., Trom D. (eds), *Historicités de l'action publique*, Paris, PUF, pp. 207-221.
- Drolet P., Lanctôt P. (1984) : *Les mouvements de clientèle à l'aide sociale*, Québec, Ministère de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu, septembre.
- Dubar C., (1994) : « L'insertion des jeunes comme articulation du biographique et du structurel », *Revue française de sociologie*, 2, pp. 283-291.
- Gingras A, Perreault G., Pronovost L. (1984) : *La situation des jeunes à l'aide sociale*, Québec, Ministère de la main d'œuvre et de la sécurité du revenu.
- Fraser N., Gordon L. (1994) : « “Dependency” Demystified : Inscriptions of Power in a Keyword of the Welfare State », *Social Politics*, vol. 1, n° 1, p. 4.
- Gautié J. (1996) : *L'évaluation de la politique de l'emploi en faveur des jeunes en France*, Dossier n° 8 du CEE, Paris, Centre d'études de l'emploi.
- Guillon C. (1999) : « Emplois-jeunes. La professionnalisation en débat », *Céreq-Bref*, n° 158.
- Lemieux N., Lanctôt P. (1995) : *Commencer sa vie adulte à l'aide sociale*, Québec, Ministère de la Sécurité du revenu.
- Lapierre R., Beaulieu C. (1995) : *Relance 1994 auprès des prestataires de la sécurité du revenu ayant participé à un programme de développement de l'employabilité ou d'intégration en emploi*, Gouvernement du Québec.
- Lima L. (2007) : « Le temps de l'insertion : un nouvel âge de la vie entre jeunesse et âge adulte », in Guillemard A.-M. (ed), *Où va la protection sociale ?*, Paris, PUF, à paraître en 2008.
- Méhaut P., Rose J., Monaco A., De Chasse F. (1987) : *La transition professionnelle : les jeunes de 16 à 18 ans*, Paris, l'Harmattan.
- Morel S. (2000) : *Les logiques de la réciprocité. Les transformations de la relation d'assistance aux Etats-Unis et en France*, PUF, Le Lien social.
- Nicole-Drancourt C. (1991) : *Le labyrinthe de l'insertion*, Paris, La documentation française.
- Nicole-Drancourt C. (1994) : « Mesurer l'insertion professionnelle », *Revue française de sociologie*, XXXV, p. 37-68.
- Nicole-Drancourt C. (1996) : « Histoire d'un sujet et statut du sujet. L'apport de la sociologie du comportement », in Lurol M. (dir.), *Les jeunes et l'emploi*, Paris, la documentation française, p. 113-150.
- Tarte F. (1994), *Relance auprès des prestataires de la sécurité du revenu ayant participé à un programme de développement de l'employabilité ou d'intégration en emploi. Deuxième volet*, Gouvernement du Québec.

Verdier E. (1995) : « Politiques de formation des jeunes et marché du travail. La France des années quatre-vingt », *Formation Emploi*, n° 69, pp. 37-54.

Wuhl S. (2002) : *L'égalité, nouveaux débats. Rawls, Walzer*, Paris, PUF.

Zilberman S. (1990) : « Les trois premières années de vie active d'une cohorte de jeunes sortis en 1986 de l'enseignement secondaire (emploi, chômage, stages) », Céreq, Document de travail.